

COMMUNE DE BINDERNHEIM

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 JUIN 2025 A 20 H 00

Présents : M. MEMHELD Christian, maire.
M. MARTIN Daniel, Mme ADOLF Denise et M. GERBER Christian, adjoints
Mme BISCHOFF Rachel, M. BUEB Frédéric, Mme DISCHLI Claire, Mme DISCHLI
Véronique, M. MATHIS Franck, Mme SCHWEIN Jasmine et M. SOETE
Christophe et Mme WANTZ Jenny

Absent : M. KELLER Franck (excusé)

Assiste : Mme BECK Dorine, secrétaire de mairie.

Après avoir salué l'assemblée, M. le maire ouvre la séance à 20h00.

Secrétariat de séance

Le conseil municipal désigne Mme DISCHLI Claire secrétaire de séance.

42. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2025

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

43. AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Vu la convention financière de mise à disposition de locaux pour un accueil périscolaire du 30 septembre 2021 et dont l'échéance est au 31 août 2025 ;

Vu l'avant-projet détaillé du périscolaire de Bindernheim approuvé par le Conseil de Communauté du Ried de Marckolsheim en date du 14 mai 2025 ;

Vu le calendrier prévisionnel d'exécution du projet prévoyant une ouverture à la rentrée scolaire 2027/2028 ;

Vu la forte demande en accueil périscolaire sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

Vu le projet d'avenant à la convention financière portant l'échéance de mise à disposition des locaux de Bindernheim pour l'accueil périscolaire provisoire au 31 août 2027 ;

Considérant que la convention financière signée le 30 septembre 2021 arrive à échéance le 31 août 2025.

Considérant que l'accueil périscolaire provisoire à la salle des fêtes de Bindernheim est nécessaire afin de répondre à un besoin du territoire.

Considérant le manque de place dans les périscolaires alentours.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant à la convention financière signée le 30 septembre 2021 et dont la nouvelle échéance est portée au 31 août 2027 conformément au calendrier d'exécution du projet de périscolaire à Bindernheim ;

RAPPELLE qu'en raison des travaux de rénovation et d'extension de la salle, les locaux mis à disposition pour l'accueil périscolaire pourront momentanément être indisponibles.

PREND ACTE que les conditions de la convention initiale restent applicables ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et à le notifier au Président de la CCRM.

ADOpte A L'UNANIMITE

44. ABRI PARC INTERGENERATIONNEL

Le Maire informe les élus que M. ROECKER Jean-Christophe a travaillé sur un projet d'abri pour le parc intergénérationnel. En effet, il s'agit d'une ombrière dont la structure est en bois et la toiture en lames inclinées. L'idée étant d'en installer une sur chacun des 3 îlots d'assise du parc, ce qui représenterait une superficie d'environ 45 m² (15 m² x 3). Le coût du bois est chiffré à 1 318 € TTC soit 3 954 € TTC pour les 3 ombrières.

Cette solution serait bien plus économique et pourra être réalisée en régie par M. ROECKER. Par ailleurs, les poteaux seront ancrés dans le sol (bétonnés) et la prise au vent serait moindre comme les ombrières sont ouvertes. Il sera également possible d'y ajouter par la suite une toile ou treillis d'ombrage sur le toit.

Au vu de la surface des ombrières et le fait qu'elles soient indépendantes les unes des autres, nécessite le dépôt d'une déclaration préalable.

Après débat, le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de 3 ombrières en bois dans le parc intergénérationnel ;

AUTORISE le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la Commune de Bindernheim, une déclaration préalable relative à ces travaux ;

DESIGNE M. MARTIN Daniel à signer toutes les décisions relatives aux demandes susmentionnées.

ADOpte A L'UNANIMITE

45. DECOMPTE DE CHARGES ET LOYER LOGEMENT NORD

Comme chaque année, le Maire présente le décompte des charges pour le logement Nord. Pour rappel, le locataire verse 80 € d'acompte par mois sur les charges qui sont les suivantes :

- Les frais de chauffage (gaz)
- Les frais d'eau et d'assainissement
- La redevance pour les ordures ménagères

Le récapitulatif des consommations pour 2024/2025 est le suivant :

- Les frais de chauffage (gaz) : 571,70 €
- Les frais d'eau et d'assainissement : 250,00 €
- La redevance pour les ordures ménagères : 195,00 €

Soit un total de **1 016,70 €** - (80 € x 12 mois de charges) = **56,70€** de charges à récupérer auprès du locataire.

Quant à la révision du loyer, c'est l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2025 qui est appliqué soit une augmentation de + 1,40 %. Le locataire verse actuellement un loyer de 572,97 € par mois soit, en tenant compte de la révision, **581,00 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le décompte des charges qui s'élève à **1 016,70 €** pour la période du 01/06/2024 au 31/05/2025 ;

PREND ACTE de la révision du loyer du logement Nord qui passe à **581,00 €** pour la période du 01/06/2025 au 31/05/2026 ;

CHARGE le Maire de procéder au mandatement des **56,70 €** pour les charges dues ;

ADOpte A L'UNANIMITE

46. SUBVENTION 2025

Le Maire présente une demande du CSUB pour les frais de transport de l'équipe féminine U15 à Charleville-Mézières en janvier dans le cadre du Championnat Régional. Le montant de la prestation s'élève à 1 950 € et l'association sollicite 1 000 € de subvention.

Un débat s'engage notamment suite à la délibération prise en mai sur les critères d'attribution des subventions. Les élus s'accordent sur le besoin de maîtrise budgétaire et relèvent que la demande est arrivée tardivement et à posteriori du transport. En principe la demande doit arriver avant. A ce jour, les subventions sont traitées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Toutefois, M. SOETE Christophe n'adhère pas à ce principe et propose de patienter pour avoir une vision à plus long terme et ainsi traiter équitablement toutes les demandes en fin d'année selon le budget encore disponible.

M. GERBER Christian rappelle que le principe du « premier arrivé, premier servi » est également valable auprès des diverses instances (Région, CEA...). Par ailleurs, la commune a toujours traité au fur-et-à-mesure les demandes jusqu'à l'adoption de la délibération qui

mettra en place un nouveau système de demande pour l'année prochaine. En traitant cette demande immédiatement, cela permettra également à l'association de clôturer cette affaire. M. MARTIN Daniel et M. GERBER Christian indiquent que c'est le seul transport pour lequel le CSUB a fait une demande sachant que c'est une première pour le club, qu'une équipe de jeunes joue au niveau régional et avait plusieurs longs déplacements.

Finalement il est proposé de verser un acompte de 400 € sur les 1 000 € demandés et d'étudier en fin d'année le versement d'un éventuel solde selon les disponibilités budgétaires.

POUR 12
ABSTENTION 01
CONTRE 00

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention de 400 € au CSUB dans le cadre du transport de l'équipe féminine U15 à Charleville-Mézières en janvier ;

ETUDIERA la possibilité de verser un éventuel solde en fin d'année selon les disponibilités budgétaires ;

CHARGE le Maire de notifier cette décision au CSUB.

ADOpte

47. RAPPORT ANNUEL SDEA

Vu l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Commissions locales du Ried de Marckolsheim du 26 mai 2025 validant les rapports annuels 2024 du SDEA ;

Vu la transmission desdits rapports au conseil municipal en date du 06 juin 2025 ;

Considérant la nécessité de présenter les rapports au conseil municipal conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport annuel 2024 du SDEA sur la qualité et le prix du service public d'eau potable ;

APPROUVE le rapport annuel 2024 du SDEA sur la qualité et le prix du service public d'assainissement ;

APPROUVE le rapport annuel 2024 du SDEA sur le grand cycle de l'eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

48. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a. Litige circulation rue des Frênes

Le Maire informe les élus que le juge a tranché en faveur de la Commune. La demande de Mme GUERRACHE et M. MEYER a donc été rejetée. Ces derniers devront verser

200 € à la Commune, sauf en cas d'appel de la décision.

b. Circulation et vitesse dans le village

Le Maire rend compte du dernier accident survenu à la rue de la Dordogne et pour lequel les riverains l'ont pris à partie. Les problèmes d'incivilités et de vitesse sont devenus récurrents.

Mme SCHWEIN Jasmine propose de mettre un stop rue de Wittisheim (intersection rue de la Dordogne) au lieu du cédez le passage. Néanmoins, cela encouragerait la vitesse dans la rue de la Dordogne.

M. SOETE Christophe suggère d'organiser une séance publique pour chercher collectivement des solutions en présence de la gendarmerie.

Il est toutefois rappelé que la commune a réalisé de nombreux aménagements pour limiter la vitesse (zone 30, stationnements sur route, écluse...). Le comportement des usagers est le principal facteur de risque que la commune ne maîtrise aucunement.

M. MARTIN Daniel explique que l'écluse rue de Hilsenheim a été retiré car la CeA avait besoin des panneaux dans une autre commune. La difficulté avec cette rue c'est sa largeur donc, malgré l'écluse, les pics de vitesse sont possibles car la visibilité est bonne sur une longue distance. Le radar pédagogique a également été déplacé. Il conviendra d'analyser les chiffres.

c. 14 juillet

Cette année, le FCB se chargera du service du verre de l'amitié. Si possible, les photos du voyage à Rouffignac seront diffusées à ce moment-là. Le Maire propose en parallèle aux élus d'organiser le repas du conseil à la guinguette comme l'an passé. Contact sera pris avec SCHALK Louise.

d. Ecole

Le Conseil Municipal est informé que les effectifs prévisionnels de l'école seront en nette hausse pour les prochaines rentrées : 103 élèves en 2025 et 110 en 2026.

Pour cette rentrée scolaire, un réaménagement des espaces est nécessaire notamment la tisanerie qui sera utilisée comme complément de classe (pour les MS et GS). Les sanitaires actuels dans le modulaire vont déjà faire l'objet de modification pendant les grandes vacances mais il manquera encore des toilettes pour faire face au nombre d'élèves.

L'une des solutions est de poser 2 modulaires complémentaires à côté de l'existant : 1 pour les sanitaires et 1 pour en faire la tisanerie. L'entreprise DEVINCI propose une location sur 24 mois à 378 € HT/mois (sans les options, transport, frais de pose...).

Une discussion s'engage sur la disposition des modulaires mais il peut y avoir différentes contraintes (déplacement arrêt de bus, raccordement au réseau d'eau et d'électricité, réduction de la cour d'école...).

Mme WANTZ Jenny soulève la précipitation du dossier et le manque de réflexion par rapport à l'installation de ses modules pour la rentrée. Néanmoins, le corps enseignant n'a fait le point qu'il y a 15 jours environ, une fois toutes les inscriptions enregistrées.

M. GERBER Christian indique que les effectifs sont toujours très variables. Le besoin s'est notamment fait ressentir car il y a une vingtaine d'élèves qui rentre en petite section de maternelle d'où la nécessité de réorganiser les espaces. L'agrandissement de l'école ne se pose pas pour l'heure car sur le long terme (au-delà de 2, 3 ans) les effectifs ne sont

pas « assurés » et restent prévisionnels. Il est rappelé que pour une ouverture de classe il faut 112 élèves au total et le seuil par classe est de 24 élèves.

Le Maire indique que pour installer une salle de motricité selon les besoins des enseignantes, elle devrait faire 75 m² soit 5 modulaires. Actuellement, la configuration de l'école et de sa cour ne permet pas de créer ce nouvel espace. Si la cour est empiétée, le projet actuel de désimperméabilisation ne tiendrait plus. Le Maire insiste sur la nécessité d'offrir, autant que possible, les équipements aux enseignantes pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Pour finir, M. MATHIS Franck suggère de faire un autre devis chez MODULO SOLUTIONS à Hilsenheim. Le point sera débattu lors du prochain conseil.

e. Salle polyvalente

L'Avant-Projet détaillé est attendu pour début juillet afin de pouvoir en délibérer à la prochaine séance.

f. Frelon asiatique

M. MARTIN Daniel rend attentif les élus sur le frelon asiatique qui est encore assez rare en Alsace mais qui arrive en Lorraine. Il n'attaque pas particulièrement les Hommes mais est dévastateur pour les abeilles. En cas d'apparition du frelon asiatique ou d'un nid, il faut le signaler sur le site : lefrelon.com

Des flyers sont à disposition en mairie.

g. Jury fleurissement

Le jury fera sa tournée le jeudi 24 juillet à 15h. les membres de la commission concernée sont conviés.

h. Décorations

Mme ADOLF Denise propose aux conseillers de se réunir à l'atelier communal pour ranger les décorations de Pâques et faire l point sur celles d'été. Le rendez-vous est donné mardi 24 juin à 19h30.

i. Ville en Selle

La prochaine édition de Ville en Selle aura lieu du 28 juin au 18 juillet 2025. M. GERBER Christian explique que les participants peuvent déjà s'inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 heures et 55 minutes.

Dressé à Bindernheim, le 17/07/2025